

# JOURNAL DE ROUBAIX

## POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

REDACTION ET ADMINISTRATION

17, RUE NEUVE, 17

Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :

RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.

Paris, chez MM. HAVAS, LAFITTE et Co, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34  
Bruxelles, à l'Office de Publicité

ROUBAIX, LE 9 JUIN 1885

### LE GÉNÉRAL BOULANGER

Si un spectacle est fait pour étonner, et pour indigner aussi, c'est celui des attaques furibondes auxquelles se livre en ce moment une partie de la presse opportuniste, contre le général Boulanger, à l'occasion de l'ordre du jour que ce commandant en chef adressé aux forces françaises en Tunisie. L'on se rappelle dans quelles circonstances a été publié cet ordre du jour. Un officier français en uniforme, à la suite d'une représentation théâtrale, avait été grossièrement insulté et même frappé au visage par un sujet italien. Poursuivi devant le tribunal de Tunis, l'auteur de cette inqualifiable violence fut condamné seulement à six jours de prison.

On comprend quelles fâcheuses conséquences pour notre autorité pouvait avoir une répression aussi insuffisante, dans un pays, soumis d'hier seulement, à la domination française, et où subsiste encore, dans toute son effervescence, la haine que les sujets italiens ont conçue contre cette domination, contraire aux projets ambitieux que l'Italie poursuivait sur cette partie du continent africain. Bien que nominale la Tunisie soit aujourd'hui un territoire français, il n'en est pas moins vrai que nos soldats vivent là au milieu d'ennemis, parmi lesquels les indigènes sont peut-être encore les moins à craindre.

Le premier devoir d'un chef militaire, dans cette contrée, est donc de maintenir assez haut le prestige de notre uniforme et de notre drapeau, pour que personne ne s'avise jamais d'y porter atteinte.

La sécurité de notre petite armée d'occupation est à ce prix, et la moindre faiblesse de son chef à cet égard mettrait en péril, non seulement notre pouvoir en Tunisie, mais la vie de nos soldats.

C'est à ce devoir que le général Boulanger a obéi, en publiant l'ordre du jour dans lequel, après avoir signalé l'insuffisance de la répression dont la violence commise contre un officier français avait été l'objet, il blâmait sévèrement l'officier violent de n'avoir pas fait usage de ses armes, pour repousser cette violence, et rappelait aux troupes placées sous ses ordres que le premier devoir d'un soldat était de faire respecter en sa personne l'honneur de l'armée, et d'assurer la sécurité de tous en défendant la sienne propre.

Que le général Boulanger ait qualifié avec la franchise d'un soldat, plutôt qu'avec l'habileté d'un diplomate, la sentence notoirement insuffisante rendue par le tribunal de Tunis, cela est possible. Mais, comme cette insuffisance a été tellement notoire que le ministre public a dû interjeter appel à minima de ce jugement, qui donc pourrait blâmer, en la forme, une protestation aussi juste dans le fond ?

La vérité, c'est qu'il existe malheureusement chez nous un parti qui n'est jamais plus heureux que quand il peut être dégrader à notre armée, injurier ses chefs, miner les fondements de la discipline, et travailler à la désorganisation de toute force militaire en France. C'est triste à dire : mais cela est. Voilà comment le parti opportuniste et surtout le parti radical préparent ce qu'on lendemain de nos malheurs, on appelle le relèvement de la France.

Ne nous lassons donc pas de défendre notre armée, puisqu'on ne se lasse pas de l'attaquer.

Dans le cas actuel, il convient d'autant plus de la faire que la conduite du général Boulanger, non-seulement a été des plus correctes, mais qu'il aurait assumé la plus grande des responsabilités, s'il avait laissé s'affaiblir entre ses mains l'honneur et le prestige de l'armée française en Tunisie.

Qui oserait prétendre qu'un soldat en uniforme peut se laisser insulté, frapper, sans repousser la violence par la force ? Personne, si ce n'est ces mauvais Français qui ne seraient pas éloignés de se réjouir de tout ce qui pourrait déshonorer ou affaiblir notre armée.

### LA POLITIQUE ANGLAISE

Les Anglais désarment sur toute la ligne, et même sur toutes les lignes. Leur ministre des finances vient d'annoncer que l'état des affaires permettait la suspension des préparatifs militaires; que sur les 275 millions votés dernièrement, il en avait été dépensé 225, et que l'excédent ne serait pas réaffecté au budget. En même temps, on évacuait Souakim; et le matériel destiné au fameux chemin de fer de Berber sera, dit-on, utilisé dans l'île de Chypre. On avait annoncé que Souakim serait, soit conservé par l'Angleterre, soit occupé par une autre nation civilisée. A quel degré d'incertitude la classe des nations civilisées s'est-elle élevée à déterminer. La Turquie, par exemple, n'est pas regardée comme en faisant partie, puisqu'elle subit le régime des capitulations, c'est-à-dire d'une jurisprudence étrangère sur son

territoire. Si l'Italie refuse de s'installer à Souakim, à qui remettra-t-on la possession de ce lieu de communication directe avec l'Arabie ? Pendant ce temps-là, la barbarie, refoulée depuis soixante ans dans l'Afrique, redescend en flots pressés sur le littoral. C'est le qui reprend l'offensive, et c'est la civilisation européenne qui en est réduite à la défensive. Les tribus africaines reprennent tout le terrain qui leur avait été arraché; à mesure que les Anglais et les Égyptiens avancent la place, elles la prennent. Sans doute, à une certaine limite, à certains points défendus, elles trouveront devant elles une barrière contre laquelle leurs assauts se briseront, et c'est pourquoi les Anglais, en évacuant le Soudan, se retranchent dans l'Égypte proprement dite. Il n'en faut pas moins reconnaître que la balance des grandes forces est changée, et que l'Europe et la civilisation ont reculé devant l'islamisme, devant l'Asie et l'Afrique.

C'est sous ce rapport que ces événements nous touchent. L'Angleterre se vante d'être la plus grande puissance musulmane du globe parce qu'elle possède l'Inde. La France, de son côté, est la plus grande puissance africaine, la plus grande surtout dans la Méditerranée. Tout retour offensif de la barbarie en Afrique, est un péril pour la France, et c'est pourquoi nous avons toujours regardé comme une calamité commune les désastres subis par les Anglais dans le Soudan.

L'Angleterre, il faut le dire, n'a pas fait meilleure figure en Asie qu'en Afrique. Ce n'est pas sa politique que nous condamnons, au contraire, nous trouvons qu'elle fait bien d'établir sa ligne de défense à sa frontière indienne, au lieu de vouloir la porter à la frontière russe de l'Afghanistan. Mais ce que nous trouvons déplorable, c'est le ton d'arrogance, de défi et de bravade avec lequel tous les orateurs et toute la presse posaient, à la Russie, des conditions que l'on était destiné à rejeter. Ce n'était pas la peine de pousser de si hauts cris pour rentrer ensuite dans le silence de la contrition. Aujourd'hui encore, les journaux anglais nous racontent l'ovation qui vient d'être faite, à son arrivée à Londres, au général Lumsden, celui qui commandait la commission des frontières de l'Afghanistan. Ce fonctionnaire, par parenthèse, nous parait avoir donné un singulier exemple de respect de la discipline, en versant tous ses griefs dans le sein d'un correspondant de journal, et en blâmant publiquement la conduite de son gouvernement. Il paraît que c'est désormais la mode pour les fonctionnaires mécontents. Mais ce qui nous paraît d'un goût encore inférieur, c'est la réception enthousiaste et bruyante qui a été faite au général à son entrée en gare. Comment donc il y avait, à trois heures, devant la gare, une foule d'officiers, un rassemblement qui a acclamé et presque porté en triomphe le représentant d'une politique aussi à plate couture. Il nous semble que ces illustres guerriers auraient pu se montrer moins démonstratifs, et que les généraux russ se poudraient, de leur côté, se contenter de sourire en regardant cette répétition inoffensive. Puisque l'affaire est arrangée, il serait plus décent de se taire.

Il paraît, en effet, que le roi de Danemark est définitivement choisi pour arbitre. Mais l'objet de l'arbitrage est strictement limité à l'appréciation de la convention intervenue avant l'engagement qui a eu lieu sur la frontière. Si l'on veut nous faire une expression populaire, le roi de Danemark aura simplement à rechercher si c'est le lapin qui a commencé. Cela peut durer, huit jours comme trois ans, et n'a aucune importance, dès qu'on est convenu de ne pas entrer en guerre, au moins pour le moment.

Décidément, le gouvernement de M. G. adonne n'a pas été heureux dans les affaires du dehors. Il est vrai que ce n'était ni sa mission ni son goût. L'illustre homme d'Etat, qui est au terme de sa carrière politique, avait, pour la plus grande de ses préoccupations, les affaires intérieures. Aujourd'hui encore, c'est l'objet de ses dernières lutttes, et nous verrons, cette semaine, s'il peut encore maintenir dans sa main les rênes de son gouvernement. Les affaires intérieures de ce pays sont désagréablement inconnues de nouvelles élections, faites par une nation nouvelle. — John Lemaire. — (Débats).

### NOUVELLES DU JOUR

**M. Jules Ferry**  
Paris, 8 juin. — M. Jules Ferry a remis vendredi sa carte chez tous les membres de la majorité qui, mardi, avaient voté contre la prise en considération. En retour de cette politesse, les votants de l'opposition ont non-seulement fait l'honneur, avant-hier et hier, rue de l'Alma, où demeure l'ancien président du conseil.

Après ces témoignages réciproques de gratitude et de sympathie, comment douter que M. Jules Ferry ne soit toujours l'homme de la majorité et que celle-ci n'ait tendu qu'une occasion pour le montrer. N'est-ce pas dire assez pourquoi M. M. Brissot et ses collègues, se sentant aujourd'hui moins fermes sur leurs étriers, vont se répandre en concessions électorales qui surprendront plus d'un radical, surtout après le réquisitoire en règle dirigé ce matin contre l'extrême-gauche par la République française, qui semble redevenue le monitor du gouvernement.

L'on croyait et l'on assurait même au Palais-Bourbon, avant l'ouverture de la séance, que M. Jules Ferry allait reprendre aujourd'hui sa place habituelle sur les bancs de l'Union démocratique. La chose n'a pas manqué; mais l'ancien président du conseil n'a guère fait qu'apparition.

**Accord parfait**  
Le journal *Paris* affirme qu'il est inexact que le ministre des Affaires étrangères et le ministre de la guerre soient sur le point d'en venir à un accord pour le règlement des affaires de Tunisie.

Le général Campenon et le général Frey ont au contraire parfaitement d'accord sur le mode d'intervention du gouvernement métropolitain, et c'est grâce à leur entente commune que les difficultés sont aujourd'hui apaisées.

**Les emblèmes séculiers**  
On lit dans le *National* :  
« On nous demande de divers côtés ce qu'est devenue la fédération. M. Allain-Targé doit se presser de se rendre, sur les lieux, à la tête des emblèmes séculiers. »

Après les affaires du Père-Lachaise, les ministres ont délibéré et ont fait annoncer qu'ils assisteraient, le lendemain ou le surlendemain, à la Chambre.

« Et c'est que la loi sur les emblèmes séculiers, dit-elle, n'est pas une loi de circonstance, elle est de nature à servir de loi permanente, et c'est pourquoi elle ne peut pas être votée par le Sénat, mais par la Chambre. »

**Lettres épiscopales**  
Paris, 8 juin.  
Mgr l'évêque d'Annecy, en cours de visites pastorales, a adressé à M. le ministre des cultes la lettre suivante :

Monsieur le ministre,  
En, le cardinal archevêque de Paris vous écrit, le 29 du mois dernier, une lettre relative à l'acte qui enlève au culte catholique l'église Sainte-Geneviève.

Il résume ce que vous avez fait à cette lettre et donne à la violation sacrée dans une église de Paris le caractère d'un acte qui se trouverait indigne de tous les évêques de France. C'est pourquoi je regarde comme un devoir de me charger de déclarer publiquement que j'ai lu de la main la plus complète à la lettre de Mgr l'archevêque de Paris, à toutes les affirmations qu'elle pose, à toutes les appréciations qu'elle renferme.

Je vous prie d'agréer, etc.

Louis, Archevêque d'Annecy.

De son côté, Mgr l'archevêque d'Albi vient d'adresser au cardinal Guibert une lettre aussi conçue :

Albi, le 3 juin 1885.

Je vous prie de lire votre protestation contre la profanation de l'église Sainte-Geneviève. C'est un acte qui n'est pas un acte de pure dévotion, mais un acte de pure dévotion. C'est pourquoi je regarde comme un devoir de me charger de déclarer publiquement que j'ai lu de la main la plus complète à la lettre de Mgr l'archevêque de Paris, à toutes les affirmations qu'elle pose, à toutes les appréciations qu'elle renferme.

Je vous prie d'agréer, etc.

Abbot, Archevêque d'Albi.

Nous croyons savoir que Son Em. le cardinal de Paris reçoit chaque jour, des membres de l'épiscopat, les adhésions les plus empressées.

**Les nouvelles de Madagascar**  
Paris, 8 juin. — Le dernier courrier de Madagascar vient d'arriver à Paris.

L'Amiral Motot écrit que la situation n'a pas changé.

Il en est ainsi malheureusement depuis plus de deux ans, et nous restons bénévolement l'arme au bras.

**Le Cambodge**  
Paris, 8 juin. — On annonce que des difficultés se sont élevées entre le ministère des Affaires étrangères et l'administration coloniale au sujet de la direction du protectorat de l'Annam et du Cambodge.

On attend, pour régler ces différends, que le général Cambot ait pu se rendre à Paris, au domicile de Mme Barthelemy, la malheureuse femme qui a été assassinée hier.

La maison habitée par Mme Barthelemy était très isolée, c'est ce qui explique qu'on n'ait pas entendu ses cris, car on a reconnu que la malheureuse avait été désespérément tuée par ses assassins.

Le crime a dû être commis samedi dans la soirée.

Trois arrestations ont été opérées.

Les individus arrêtés nient énergiquement.

On recherche un quatrième individu qui semble être le principal coupable.

**Précautions hygiéniques**  
Marseille, 8 juin. — Les Compagnies de navigation qui ont en vue de faire partir de Marseille, pendant la traversée de retour, l'intérieur des bâtiments, les linge, la literie, ayant servi au service des hommes rapatriés, à destination de la Corse, sont tenues par un certificat. Les navires qui n'ont pas ces prescriptions sont envoyés au quai tant que les arrivées à Toulon ou à Marseille.

**Grave accident**  
Paris, 8 juin. — Un grave accident est arrivé ce matin à 8 h. 14, rue de Rome, en face le n° 4. L'omnibus n° 144, qui fait le service de la Bastille à la place Wagram, a été heurté par suite de la rupture de la cheville ouvrière. Sur les vingt personnes qui occupent le véhicule, douze ont été blessées ou contusionnées; mais il en est deux seulement qui sont atteintes de blessures graves.

**L'éclosion de Bâle**  
Bâle, 8 juin. — Hier soir, une nacelle contenant quinze personnes a été jetée contre une des piles du vieux pont du Rhin.

Huit personnes ont été noyées.

**Une explosion à bord**  
Portsmouth, 8 juin. — Une explosion de gaz de houille s'est produite, ce matin, à bord du cuirassé *l'Inferno*.

Trois hommes ont été blessés, dont quelques-uns grièvement.

**Le choléra en Espagne**  
Madrid, 8 juin. — Dans la journée d'hier, neuf malades suspects sont entrés à l'hôpital général de Valence; ils ont été isolés immédiatement. Deux sont morts dans la journée.

Dans les villages de la province de Valence, le choléra a un caractère plus bénin.

Quelques cas ont été constatés dans les provinces d'Alicante, de Castellon et de Murcie.

Les provenances de Valence sont soumises à une observation de trois jours dans les ports d'Espagne.

**Conférence sur Victor Hugo**  
Rome, 8 juin. — Hier soir, à Naples, au théâtre Paganini, orné pour la circonstance, de drapeaux français et italiens, l'avocat Palazzi a fait une conférence sur Victor Hugo.

**Tribunaux**  
Albi, 8 juin. — La cour d'assises du Tarn, statuant sur l'affaire du journal *Le Ralliement*, a poursuivi pour diffamation contre le faculté de théologie protestante de Montauban, condamne Morinaud, gérant du journal, à un mois, puis mille francs d'amende.

**Tunisie**  
Tunis, 9 juin. — Le général Boulanger a adressé hier une lettre à la colonie française, pour la remercier de son témoignage spontané de sympathie à l'armée. L'émotion causée par les incidents de ces derniers jours diminue, et les incidents de la colonie laissent célébrer hier la fête nationale de la Constitution; elle ne s'est livrée à aucune manifestation.

Les notables italiens ont condamné l'agression dont l'officier français a été l'objet et la majorité de la colonie désire rester étrangère aux agissements de quelques jeunes gens.

### REVUE DE LA PRESSE

**En l'air**  
Si vous voulez vous rendre un compte exact de la position du ministère actuel, vous n'avez qu'à vous le figurer au lieu et place du fameux génie qui surmonte la colonne de la Bastille, c'est-à-dire avec un pied sur une boule qui tourne, l'autre jambe en l'air, et le tout à une hauteur vertigineuse.

La posture n'est certainement pas normale, et il n'y aurait pas plus de chances pour se rompre le cou dans le métier périlleux de ramoneur de cheminées ou de couvreur de maisons.

Aussi, je me demande avec une inquiétude naturelle ce qu'il pourra bien faire, ou plutôt ce qu'il pourra ne pas faire pour atteindre sans accident la période des élections générales. Y parviendra-t-il ? N'y parviendra-t-il pas ? Les paris sont ouverts, et si j'avais cent sous à risquer, je ne sais pas de quel côté je les mettrais.

Le moindre événement peut housculer ces gens-là, qui ne s'appuient sur aucune majorité fixe et homogène et qui surmontent à la surface de la Chambre des députés, comme ces nœuds à larges feuilles dont le ligule se confond avec le vert de l'eau, et dont la fleur seule semble flotter sans racine au souffle du vent.

Deux fois ils sont entrés dans des discussions importantes et deux fois ils ont failli certainement y rester.

Je ne parlerai pas de la troisième fois, qui n'était pas sérieuse, où M. Brissot est intervenu par ordre des opportunistes, dans l'affaire de la mise en accusation, pour déclarer qu'il n'interviendrait pas.

Ce fut au Sénat d'abord, à l'occasion du scrutin de liste.

J'y étais pour assister aux débuts de M. Brissot, débuts qui m'intéressaient au point de vue de l'art.

C'était également la première fois que j'allais au Luxembourg.

Malgré les quelques bons amis que j'y compte, je n'aime pas cet endroit-là. C'est lugubre et le froid vous y court le long du dos.

Autant aller dans les cimetières, le jour des Morts, — et encore, ce jour-là, les cimetières sont plus animés que notre néropole parlementaire, où l'on voit un tas de vieux hommes, chevelus, édentés, dé-articulés, au point que, lorsqu'ils bougent, on entend leurs os faire le bruit de perles que l'on ferme et qui crient.

Quand ils parlent, c'est sur un ton intellectuel, avec une voix grêle, qui vous arrive toute lointaine, comme un écho d'outre-tombe.

Quand ils écoutent, ils ont tous l'air de dormir.

Cela rappelle cette église de Bordeaux, Saint-Michel, je crois, où l'on vous fait admirer des cadavres admirablement conservés depuis des siècles par la seule vertu des caveaux. Les momies semblent des êtres vivants, ayant toutes leurs dents, tous leurs cheveux, ce qui est une supériorité marquée sur la plupart des sénateurs, et le gardien vous récite son boniment et le sermone toujours en leur tapant sur le ventre, qui rend un bruit sourd et met dans la baguette de couder.

En est de même au Sénat, c'est très drôle à voir une fois, mais ça impressionne.

Donc, j'y vis M. Brissot à la tribune. Ce fut un désappointement général.

La majorité républicaine était furieuse de son ton moitié menaçant et moitié pleureur — et une tempête éclata sur ses bancs — une tempête comme il y en a au Sénat, discrète et à peine perceptible à l'oreille, c'est-à-dire qu'on fait plus de bruit à la Chambre, quand on s'y mouche, qu'au Sénat quand on se fâche.

Et je revins de là navré pour M. Brissot, mais au surplus.

En l'ayant entendu, lorsqu'il n'était pas député, et le souvenir ne m'en était pas resté bon. Je me rappelle une déclaration creuse, monotone, triste.

On l'a quelquefois comparé à Saint-Just. Soit ! mais Saint-Just est épuisé et pitoyable.

Secrétaire enragé, quand il se sent appuyé, quand il est dans dans les rangs, il doit perdre la tête au pouvoir et demeurer indécis et craintif lorsqu'il se voit seul.

Pour être ou paraître un crâne, un enragé, il lui faut demander, dans les temps, Cromwell des Batignolles, la tête des hommes de 16 mai, Stuart de Provence.

En attendant, le début du cabinet était râlé, bien râlé, sans revanche possible — au palais du Luxembourg.

Son entrée en scène à la Chambre des députés n'a pas été plus heureuse et aurait provoqué de véritables sifflets, si, par convenance et par raison, on ne se fit contenu — de toutes parts.

C'est M. Allain-Targé qui s'est chargé du solo.

Il s'agissait de la bagarre du Père-Lachaise. On sait que le ministre de l'intérieur s'est évanoui après la discussion.

Il eût peut-être mieux fait de s'évanouir avant.

Et pendant qu'il parlait et tentait vainement d'expliquer les incroyables contradictions auxquelles il s'était livré, pendant trois jours, en tolérant tantôt le loque rouge et tantôt en l'interdisant, et en établissant de subtiles nuances entre ce qu'on appelle une bannière et ce qu'on appelle un drapeau, je remarquais que tous les anciens amis de Gambetta avaient pris, involontairement les fies du maître.

Ainsi, M. Allain-Targé, M. Spuller et tous les autres candidats de Gambetta, commencent leurs discours sur un ton très bas, d'une voix sciemment voilée et avec des doddlonnements de tête.

L'exemple n'est pas nouveau dans l'histoire.

On sait que Néron portait la tête inclinée sur l'épaule, comme Alexandre-le-Grand, et pour lui ressembler, et que Souveux, l'empereur mégalomane, s'était payé la fameuse mèche du Napoléon I<sup>er</sup>.

On fait ce qu'on peut pour imiter les grands hommes.

Et tout ce qui reste de Gambetta, chez ses amis, c'est le doddlonnement de la tête en parlant.

C'est assez, et c'est même trop.

Quoi qu'il en soit, il est à l'heure qu'il est, démontré que le ministère ne possède aucun talent oratoire, car on ne saurait appeler ainsi la serinette fêlée de M. de Freycinet.

Soul, M. Goblet à quelque brin de talent.

Par malheur, il se croit un oiseau de proie, avec son bec un peu crechu, tandis qu'il n'est qu'une perruche.

Et il égratigne, il pince, alors qu'il croit déchirer.

Tout cela est maigre, médiocre comme personnel, et c'est encore plus maigre, plus médiocre comme idées.

Ces ministres n'ont pas de programme et ne peuvent pas en avoir.

Tout ce qu'ils peuvent faire, c'est tâcher d'éviter les conflits entre les divers groupes hétérogènes, opposés, réfractaires, dont ils sont issus.

Ils sont nés de l'union illicite et immorale de la gauche et de la droite, qui firent une débâcle parlementaire un jour d'orgie, le jour où Jules Ferry tomba.

Et ces ministres, enfants de l'adultère, résultat d'un accouplement prohibé, portent la marque fatale des phénomènes de foire, du léporide et du veau à deux têtes; ils ne sont ni révolutionnaires, ni réactionnaires, et ne peuvent, sans être parricides, attaquer la droite ou la gauche.

S'ils tournent à droite, la gauche les lâche, et s'ils vont à gauche, la droite les abandonne.

Et en face d'eux, immobiles, compactes dans leurs appétits, dans leurs rancunes, se trouvent les opportunistes qui les guettent, attendant que le soleil d'Italie ait suffisamment séché la boue qui couvre encore les favoris de Jules Ferry, pour qu'un coup de brosse suffise à le rendre présentable.

Du là, les oscillations qu'on ne s'expliquerait pas autrement.

Voyez l'affaire du drapeau rouge : un jour, il font assommer les factieux pour donner satisfaction aux conservateurs, et le lendemain, ils laissent le *Journal des Débats* se promener librement aux obédiences d'Amouroux et de Courmet, afin de plaire à la démagogie.

Un jour encore, à la Chambre des députés, ils s'opposent à la désaffectation du Panthéon, et le lendemain encore, ils consentent à ce que, par un simple décret, le catholicisme reçoive cette nouvelle provocation, d'autant plus outrageante qu'elle s'adresse à la vraie sainte patrie, à celle qui n'a jamais été abandonnée de la France qu'avec Jeanne d'Arc seule, à Geneviève, patronne de Paris.

Un autre jour, M. Goblet, qui se dit libéral et qui est un homme bien élevé, parle le langage le plus grossier à l'archevêque de Paris, la plus noble, la plus grande figure de l'épiscopat français, et cela pour plaire à la clique opportuniste !

Ces ministres n'est pas franc, n'est pas naturel, n'est pas original. Ce n'est pas un ministre de race pure.

C'est un ministre de muets.

Et il ne peut vivre que s'il se conforme à son origine, qui fut la nécessité de satisfaire à de simples besoins de ménage, besoins urgents, modestes et vils. — Paul de Cassagnac.

### COULISSES DU PARLEMENT

**CHAMBRE**  
Le ministre des finances a reçu aujourd'hui un certain nombre de députés de la chambre des députés, du cercle de la librairie, etc.

Les députés ont insisté pour que le gouvernement appuie l'amendement au budget supprimant l'impôt sur le papier et son remplacement par un impôt sur les tabacs de luxe.

M. Sadi-Carnot a répondu que le conseil des ministres s'occuperait de la question.

Les pourparlers entre MM. Allain-Targé et Loubet, au sujet du sous-secrétariat de l'intérieur, n'ayant pas abouti, M. Allain-Targé a, pour le moment, renoncé à s'adjointre un collaborateur.

L'amendement de M. de Ruy, autorisant à voter les lois en deux jours de trente jours, pris en considération à la dernière séance, a été repoussé par la commission de l'année. Cette dernière a maintenu l'interdiction absolue du vote pour tous les hommes présents sous les drapeaux.

Dans les couloirs, on ne pouvait, aujourd'hui, constater la présence de M. Jules Ferry, on commença à croire que la Chambre se séparait sans examiner le budget de 1886.

Au train où vont les choses, avec les lenteurs de la commission du budget, et la nécessité de consacrer à la période électorale les mois d'août et de septembre, la proposition ci-dessus a grande chance d'être réalisée.

### CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)  
Séance du lundi 8 juin 1885  
Présidence de M. Floquet  
La séance est ouverte à deux heures.

**Le scrutin de liste**  
L'ordre du jour appelle la discussion des modifications apportées par le Sénat à la proposition de loi relative au rétablissement du scrutin de liste.

L'article 1<sup>er</sup> est adopté sans débat.

Sur l'article 2, M. Lecomte combat la disposition sénatoriale, tendant à exclure les étrangers du chiffre de la population.

La décision du Sénat attente le département de la Seine et quelques départements frontaliers. Les étrangers dont il s'agit font partie de la population française. Ils travaillent en France, y jouissent de tous leurs droits civils, représentent des intérêts considérables. Cette partie de la population doit-elle être considérée comme si elle n'existe pas ?

Cela n'est pas possible. Les départements frontaliers doivent à leur situation géographique des charges très lourdes. Ils sont les premiers exposés en cas d'invasion. Il n'est pas juste de les sacrifier, de les traiter moins bien que les autres; la tâche du législateur embrasse les intérêts de tous les habitants du pays, quelle que soit leur origine.

Si l'on entre dans la voie de l'arbitraire on ne sait où l'on s'arrêtera.

M. Lecomte combat donc pourquoi il ne serait pas tenu compte de nombre d'étrangers dans les élections législatives, quand il en est tenu compte dans les élections sénatoriales.

L'orateur critique cette innovation comme retrouvé. Jamais pareille idée n'a été émise avant M. D. sonneur.

M. Constant, rapporteur, dit que la réduction porte seulement sur quatorze sièges.

Il invoque la nécessité d'inscrire promptement le principe du scrutin de liste dans la loi électorale.

Renvoyer le projet au Sénat serait risquer son rejet définitif.

M. Clémenceau insiste.

M. Brissot, président du conseil, intervient.

Il y a, dit-il, entre la Chambre et le Sénat une sorte de transaction honorable.

Le Sénat voulait une réduction de 40 sièges. Il se contente de 12 à 14.

Si le Sénat avait écrit la Chambre sur la question des étrangers, il donne satisfaction sur les autres points (Approbation au centre).

M. Clémenceau se défend de faire de l'opposition au ministère, mais il regrette son intervention.

La base électorale de la Chambre sera plus étroite que celle accordée aux représentants du suffrage restreint.

L'article 2, avec la disposition excluant les étrangers du chiffre de la population, est adopté par 288 voix contre 174.

M. Langlais combat l'article 4 portant l'indivisibilité des circonscriptions.

L'article 4 est adopté.

M. Arthur Darbois propose un article additionnel, qui prendrait le n° 6, et d'après lequel aucun député ne pourrait avoir, pendant la prochaine législature, moins de députés qu'il n'en a possédé actuellement.

L'amendement de M. Arthur Darbois est rejeté.

L'ensemble du projet est adopté par 393 voix contre 85, sur 478 votants.

La Chambre adopte le projet de loi relatif au personnel des Facultés de théologie catholique et autorise le ministre de l'instruction publique à prendre des mesures extraordinaires montant à 75,335 fr.

La suite de la discussion du projet de loi sur le recrutement est renvoyée à mardi.

La séance est levée à 4 h. 35.

### BULLETIN ÉCONOMIQUE

« C'EST LE DANGER. — Un journal russe, le *Nouvel Vremia*, nous apprend que le conseil de l'empire a étudié un projet de loi, d'après lequel les droits de douane seront augmentés de 20 0/0, pour la plupart des articles d'importation et, par exception, de 10 0/0 pour quelques-uns de ces articles.

D'autre part, sous l'active et puissante impulsion de M. de Bismarck, le Reichstag a voté, comme nous l'avons dit, des relèvements de droits sur presque tous les produits d'importation étrangère en Allemagne. De son côté, l'Autriche-Hongrie a préparé un tarif douanier où sont édictées des augmentations considérables de taxes, tarif qu'on prétend devoir être mis en vigueur à l'automne.

Une grande agitation économique règne donc dans les pays du centre de l'Europe; c'est, pourrions-nous dire, comme une course au clocher vers la protection. Chacun semble avoir compris le danger de la politique libérale, libérale vers laquelle on s'était laissé témérairement entraîner, et qui quize ou vingt ans, et la réaction s'opère avec une intensité et une énergie qui terrifient nos bons économistes, bons, mais aveugles, en dépit de leurs prévisions à l'appareil au monde comme des savants.

Ce qui mérite, surtout, d'être étudié, c'est ce qui se passe entre les deux grands camps, étroitement alliés sur le terrain politique, mais qui s'opposent sur le terrain économique, c'est l'économie politique met en lutte. Nous voulons parler de l'Allemagne et de l'Autriche-Hongrie. L'on sait que le grand avantage de ce dernier pays, de la Hongrie surtout, c'est d'être exportateur, spécialement, de produits agricoles, produits que, jusqu'à présent, nous avons dû importer. C'est à ce titre que nous sommes en concurrence avec l'Autriche-Hongrie, et la situation de la Hongrie vis-à-vis de l'Allemagne était donc excellente. Les produits industriels allemands paient d'assez lourdes taxes pour entrer en Autriche-Hongrie, et les produits autrichiens de cette puissance étaient presque exempts de droits à leur entrée dans l'empire d'Allemagne. C'est aussi la situation de la France et c'est ce qui explique que nous nous achetons pour plus de 144 millions de francs à l'Autriche-Hongrie, celle-ci nous achète que pour 27 à 30 millions de francs, par an, de nos marchandises.

Mais si, chez nous, encore sous l'empire des prédictions de l'école économique libre-échangiste, qui dit qu'il ne faut point faire attention à la balance commerciale, si, chez nous, nous laissons faire, sans nous inquiéter, il n'en va pas de même en Allemagne, où M. de Bismarck a l'œil ouvert sur tout ce qui peut nuire à la fortune, au travail du pays qu'il gouverne.

Il a donc fait voter par le Reichstag, des relèvements de taxes sur un grand nombre de produits fabriqués et sur tous les produits agricoles. Sur un point, il s'est trouvé un peu gêné, c'est à propos du seigle. Un traité conclu avec l'Espagne portait que le seigle espagnol ne paierait, à l'entrée en Allemagne, qu'un mark de droit de douane. Or, l'Autriche-Hongrie, jouissant du traitement de la nation la plus favorisée, bénéficiait de ce droit réduit. Que fit le grand chancelier ? Il obtint de l'Espagne le retrait des seigles, de la convention conclue avec elle, et il releva le droit.

La France, qui exporte pour six à huit millions de seigles en Allemagne, va certainement souffrir de ce nouvel état de choses. Mais la Hongrie en souffrira bien davantage. Aussi, les plaintes et les protestations s'y élèvent-elles avec une véhémence singulière. Les journaux de Budapest, mêlant la politique à cette question, se demandent s'il est vraiment utile de resserrer une alliance qui n'a pas même l'avantage de mettre l'un des contractants à l'abri des soudaines agressions économiques de l'autre.

Le *Freder Lloyd* va jusqu'à réclamer l'adoption immédiate de mesures de représailles, et il se montre particulièrement irrité contre le chancelier.

Les observateurs peu clairvoyants pour ainsi dire, prendent tout ce bruit, toutes ces plaintes, pour le signe avant-coureur d'une rupture, au moins d'une rupture économique. Ce serait là se bercer d'une illusion vaine. A l'Autriche-Hongrie, se plaçant du relèvement des tarifs allemands, maintient les siens à des taux assez élevés, dans l'intérêt de son industrie et de ses finances.